



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **25 juin 2018**

Délibération n° 2018-2786

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Protection maternelle et infantile (PMI) - Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) - Partenariat avec la Commune de Saint Fons et avec le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Commune de Corbas

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jaquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charlot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

**Conseil du 25 juin 2018****Délibération n° 2018-2786**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Protection maternelle et infantile (PMI) - Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) - Partenariat avec la Commune de Saint Fons et avec le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Commune de Corbas**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 31 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les LAEP constituent de véritables espaces d'éducation à la vie collective. Ils permettent de favoriser l'éveil des enfants à la vie en société, préparer leur entrée dans une structure d'accueil collective et prévenir tout événement susceptible d'affecter leurs relations avec leurs parents. À ce titre, la Métropole de Lyon apporte son expertise technique par l'intervention graduée de ses agents en fonction de l'organisation et des objectifs territoriaux des équipes de la PMI : médecin, puéricultrice, auxiliaire puéricultrice ou assistante sociale.

À ce jour, la Métropole est partenaire de 11 LAEP dans l'agglomération : les "jardins des jeudis" à Saint Priest ; "grandir à loisir" et "à petits pas" à Vaulx en Velin ; "le P'tit monde des Pentès" à Lyon 1er ; "le jardin des Mûriers" à Lyon 5° ; "le Cerf-Volant" à Vénissieux ; le rendez-vous des bambins à Villeurbanne ; "la petite maison bleue" à Pierre Bénite ; "le jardin couvert" à Lyon 3°, "la petite maison" à Caluire et Cuire ; "à petits pas" à Lyon 9°.

Ces actions s'inscrivent dans le projet métropolitain des solidarités (PMS), voté en novembre 2017. Elles s'inscrivent également dans les objectifs de la fiche action n° 3.1 du PMS qui sont de mener des campagnes de prévention et de promotion de la santé avec tous les acteurs de la petite enfance. Elles s'inscrivent aussi dans le schéma de service aux familles (SAF) État-Caisse d'allocations familiales (CAF)-Métropole, voté et approuvé par la Métropole lors de sa séance de novembre 2016. En effet, le SAF comporte l'action : affirmer la place des parents dans la coéducation.

La présente délibération porte sur deux nouveaux lieux d'accueil enfants-parents LAEP dans 2 communes :

**I - Le LAEP avec le CCAS de la Commune de Corbas**

Il s'agit de formaliser le partenariat sans dépenses ni recettes. La Métropole interviendra par l'intermédiaire d'une auxiliaire puéricultrice et l'intervention d'une assistante sociale (une fois par mois) de l'équipe territoriale de la Maison départementale-métropolitaine (MDM), référente de Corbas. De son côté, le CCAS de Corbas met en place une équipe constituée d'une coordinatrice et de 8 accueillantes. Cette action du CCAS de Corbas fait suite à une délibération de son conseil d'administration lors de sa séance du 6 juillet 2017. Un extrait du registre des délibérations du conseil d'administration du CCAS de Corbas est joint au présent rapport.

**II - Le LAEP "Espace Kangourou" dans la Commune de Saint Fons**

Il s'agit de formaliser le partenariat sans dépenses ni recettes pour la Métropole avec la Commune de Saint Fons porteuse du LAEP "Espace Kangourou". Concrètement, la Métropole interviendra par l'intermédiaire d'une infirmière (2 fois par mois) de l'équipe territoriale de la MDM de Saint Fons. De son côté, la Commune de Saint Fons met en place une équipe constituée de 6 intervenants dont 2 psychologues, une psychomotricienne, une ludothécaire, une directrice d'Établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) et une animatrice du centre social.

Avec chacun des 2 LAEP, une convention est conclue pour une durée de 3 ans et sans contrepartie financière ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - le partenariat pour la mise en place de 2 lieux d'accueil enfants-parents,

b) - la convention de partenariat sans recettes ni dépenses à passer entre la Métropole et le CCAS de la Commune de Corbas, gestionnaire du LAEP pour les années 2018-2019-2020,

c) - la convention de partenariat sans recettes ni dépenses à passer entre la Métropole et la Commune de Saint Fons gestionnaire du LAEP "Espace Kangourou" pour les années 2018-2019-2020.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2018.**

.